

Listes des pays tiers dont les ressortissants sont exemptés de l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures

1. États

ALBANIE¹
ANDORRE
ANTIGUA-ET-BARBUDA
ARGENTINE
AUSTRALIE
BAHAMAS
BARBADE
BOSNIE-HERZÉGOVINE²
BRÉSIL
BRUNEI
CANADA
CHILI
COLOMBIE
CORÉE DU SUD
COSTA RICA
DOMINIQUE
EL SALVADOR
ÉMIRATS ARABES UNIS
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
GÉORGIE²
GRENADE
GUATEMALA
HONDURAS
ISRAËL
JAPON
KIRIBATI
MACEDOINE DU NORD²
MALAISIE
MARSHALL (ÎLES)
MAURICE
MEXIQUE
MICRONÉSIE
MOLDAVIE²
MONACO
MONTÉNÉGRO²
NICARAGUA
NOUVELLE-ZÉLANDE
PALAOS
PANAMA
PARAGUAY
PÉROU
ROYAUME-UNI
SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIÉVÈS

¹ L'exemption de l'obligation de visa s'applique uniquement aux détenteurs de passeports biométriques.

² L'exemption de l'obligation de visa s'applique uniquement aux détenteurs de passeports biométriques.

SAINTE-LUCIE
SAINT-MARIN
SAINT-SIÈGE (VATICAN)
SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES
SALOMON (ÎLES)
SAMOA
SERBIE, y compris les titulaires d'un passeport serbe délivré par la direction de coordination serbe (en serbe: *Koordinaciona uprava*)³
SEYCHELLES
SINGAPOUR
TIMOR-ORIENTAL
TONGA
TRINITÉ-ET-TOBAGO
TUVALU
UKRAINE²
URUGUAY
VENEZUELA

Régions administratives spéciales de la République populaire de Chine

RAS de HONG KONG⁴.

RAS de MACAO⁵

3. Citoyens britanniques qui ne sont pas ressortissants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord aux fins du droit de l'Union:

Ressortissants britanniques (outre-mer) [British Nationals (Overseas)]

Citoyens des territoires britanniques d'outre-mer (British Overseas Territories Citizens)

Citoyens britanniques d'outre-mer (British Overseas Citizens)

Personnes britanniques protégées (British Protected Persons)

Sujets britanniques (British Subjects)

4. Entités et autorités territoriales non reconnues comme États par au moins un État membre

KOSOVO⁶

TAÏWAN⁷

12.12.2024

³ L'exemption de l'obligation de visa s'applique uniquement aux détenteurs de passeports biométriques.

⁴ L'exemption de l'obligation de visa s'applique uniquement aux détenteurs du passeport «Hong Kong Special Administrative Region»

⁵ L'exemption de l'obligation de visa s'applique uniquement aux détenteurs du passeport «Região Administrativa Especial de Macau».

⁶ Entrée en vigueur : 01.01.2024. L'exemption de l'obligation de visa s'applique uniquement aux détenteurs de passeports biométriques.

⁷ L'exemption de l'obligation de visa ne s'applique qu'aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan qui comportent un numéro de carte d'identité.